

# Les copropriétaires contestent la pose de leurs compteurs d'eau

## CASTELNAU-LE-LEZ

Le fermier place des compteurs communicants à la demande du syndicat mixte.

Thierry Dubourg  
tdubourg@midilibre.com

Flavien Bonnette n'en revient toujours pas. Ce syndic (Ethigestion) gère depuis peu deux nouveaux immeubles sur Castelnau-le-Lez, l'Alba Rosso et l'Éveil, qui viennent tout juste d'être remis à leurs propriétaires. Lors de l'assemblée générale, ces derniers ont refusé que le fermier en charge de la fourniture d'eau place ses propres compteurs communicants individuels qui permettent un suivi de consommation en temps réel. Pour le syndic qui gère 6 600 logements, c'est une première, affirme-t-il. « Dans nos immeubles, nous avons l'habitude d'avoir un compteur général et des compteurs divisionnaires individuels que l'on gère nous-même en interne. On peut avoir ainsi l'eau individuellement dans les charges. Et le compteur coûte 8 € par an, pose et entretien compris et pas 180 € (1) », explique Flavien Bonnette. Il estime que sur le ter-

ritoire du Syndicat mixte garrigue campagne, on « force la main » aux promoteurs en les obligeant à passer par ce mode de fonctionnement. Au point que les copropriétaires, lors de l'assemblée, ont décidé d'engager une procédure, si besoin, pour contester la décision du fermier.

### Première contestation

De son côté, Véolia, qui fournit l'eau sur le territoire du syndicat, n'a pas la même approche. « Nous ne faisons qu'appliquer les décisions prises par le syndicat mixte », précise la société. En rappelant que l'abonnement général est la somme des abonnements individuels. Seul le prix du compteur diffère.

« Pour le compteur, il n'y a qu'une différence d'une centaine d'euros par propriétaire », affirme Christian Moréno, directeur du Syndicat mixte garrigue campagne qui rappelle que cette mesure a été votée depuis des années et que c'est la première fois qu'elle est contestée. « Pour les propriétaires des appartements, le prix du compteur est vraiment à la



Les nouveaux compteurs communicants permettent un télérelevé en continu des consommations.

marge. Par contre, le jeu en vaut vraiment la chandelle. » Pour Christian Moréno, les compteurs communicants permettent un suivi de la consommation en temps réel et une alerte en cas de surconsommation et de fuite, « même si le propriétaire est à l'autre bout du monde ». C'est aussi une démarche écologique. « On nous demande aujourd'hui une gestion

responsable de l'eau et de la ressource, en sensibilisant les abonnés à leur consommation. Ce mode de fonctionnement nous permet de le faire. » Mais cette télérelève autorise aussi l'instauration d'un tarif social de l'eau. « Nous sommes les seuls à le faire sur tout l'arc méditerranéen français. »

> (1) Payé une fois à l'installation.

## Le prix pour un tarif social de l'eau

Pour le Syndicat mixte garrigue campagne, la mise en place obligatoire par le fermier de compteurs communicants a permis de créer un tarif social de l'eau, unique sur le pourtour Méditerranéen français, affirme-t-il. Pour les abonnés relevant des centres communaux d'actions sociales (CCAS) des 24 communes du territoire du syndicat, un tarif spécial est établi en fonction de la composition familiale. Pour les plus défavorisés, une dotation annuelle est prévue de 10 à 50 m<sup>3</sup> d'eau gratuite et de 15 à 35 m<sup>3</sup> d'eau à 50 % du tarif. Le choix de ce mode de fonctionnement a été voté lors de la mise en place de la délégation de service public qui doit être renouvelée en 2021. « Ce sont des types de contrats qui se généralisent », confie Christian Moréno, directeur du syndicat. « Le grand Pic-Saint-Loup l'a fait et la Métropole y réfléchit. C'est dans l'air du temps. » En 2016, le syndicat desservait 23 309 abonnés et 60 137 personnes.

« On nous demande aujourd'hui une gestion responsable de l'eau et de la ressource

CHRISTIAN MORÉNO  
(DIRECTEUR DU SYNDICAT)